



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN N° 10

Du 01/04 au 15/04/2021

Suivi de la période à risque pour les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique

AVANT-PROPOS

La problématique des captures accidentelles de cétacés est un sujet complexe et sensible. Depuis 2017, le groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DPMA¹) et le ministère de la transition écologique (DEB²), et composé de toutes les parties prenantes de la façade Atlantique (administrations, scientifiques, ONG, professionnels de la pêche), a pour objectif de mieux comprendre ces interactions entre les activités de pêche et ces espèces protégées afin de mettre en place des mesures pour limiter ces phénomènes de manière pérenne, en coconstruction avec les professionnels de la pêche.

La France met en place, cet hiver 2020-2021, un plan d'action ambitieux fondé sur 7 engagements portant sur l'amélioration des connaissances sur ces interactions entre les activités de pêche identifiées à risque et sur l'état de la population de dauphins communs en Atlantique nord-est. Des mesures réglementaires composent également ce plan d'action.

Ces actions ont fait l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, a été transmise le 22 octobre 2020 à la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen.

Ce bulletin, bimensuel et publié sur le site du ministère de la Mer, permet de suivre la mise en œuvre des actions du plan national pour la période à risque, du 15 décembre 2020 au 30 avril 2021. Un suivi des signalements des échouages de cétacés sera également intégré à ce bulletin. Cette publication relève de l'engagement n° 2.

[La liste complète des bulletins est accessible ici.](#)

¹ Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

² Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

Suivi chiffré des actions

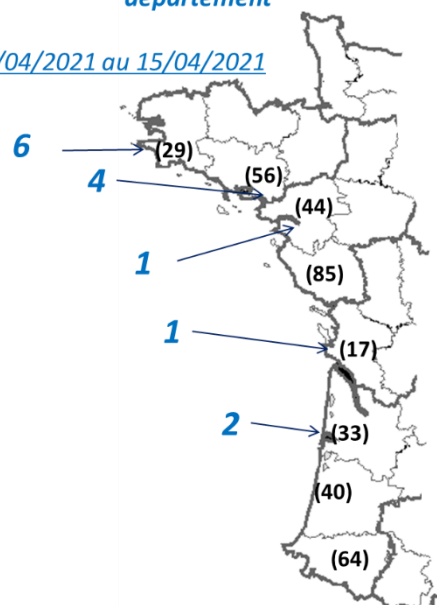
MIEUX COMPRENDRE LES PHENOMENES D'ECHOUAGES DE PETITS CETACES

- 14 petits cétacés ont été retrouvés sur les côtes Atlantique du 01/04 au 15/04/2021.
- Cela porte la mortalité observée à 734 petits cétacés échoués du 01/12/2020 au 15/04/2021.

Attention, ces chiffres sont une estimation minimale provisoire.

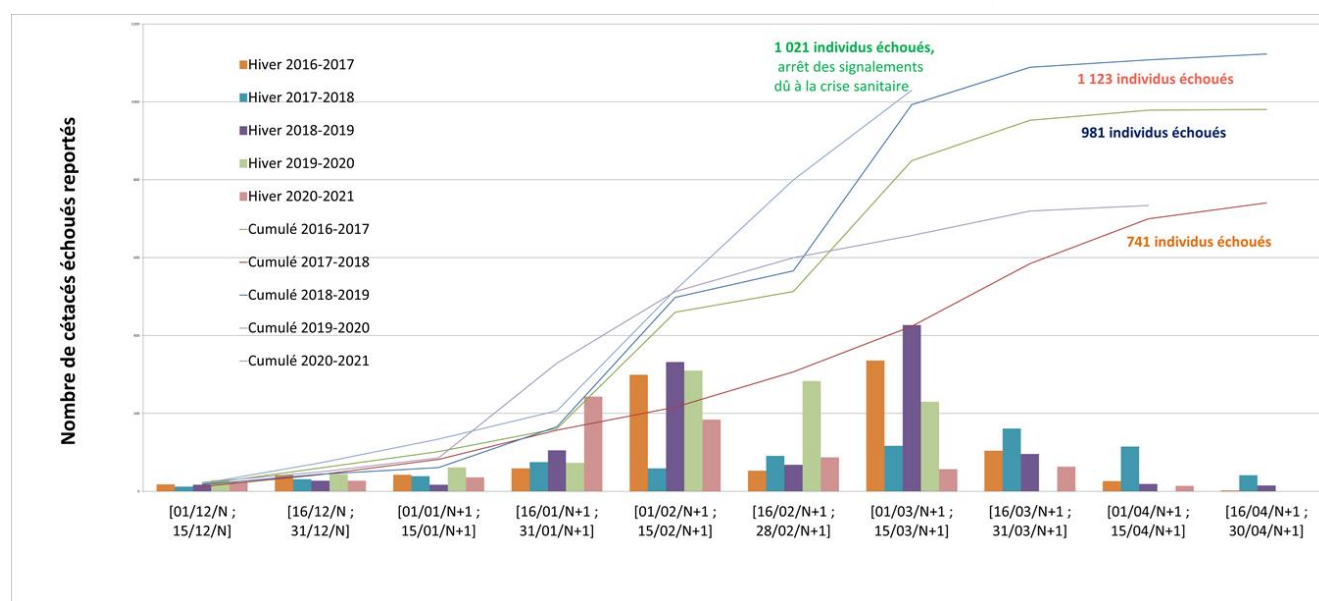
Nombre de petits cétacés recensés échoués par département

Du 1^{er}/04/2021 au 15/04/2021



Détail des 14 échouages du 01/04/2021 au 15/04/2021

Dauphin commun	4
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	9
Marsouin commun	1



Mise en œuvre du plan d'actions

INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉS DE PECHE ET DAUPHIN COMMUN

Obligation de déclaration de toutes les captures accidentelles de mammifères marins

Entre le 01/04 et le 15/04/21, 7 déclarations ont été enregistrées pour les navires de plus de 12 mètres dans le golfe de Gascogne, représentant 4 dauphins communs et 3 marsouins communs.

Entre le 01/12/2020 et le 15/04/2021, 78 déclarations ont été enregistrées dans le golfe de Gascogne pour les navires de plus de 12 mètres, correspondant à 82 captures accidentelles de petits cétacés.

L'ensemble des données pour les navires de moins de 12 mètres ne sont pas encore réceptionnées pour cette quinzaine (voir pages 7 et 8, Aide à la lecture des chiffres). Les données de déclarations restent à consolider sur la période.

Programme renforcé d'observateurs embarqués

Cette action s'appuie sur le programme Obsmer et se déroule du 15/12/2020 au 30/04/2021, afin d'observer 5 % de l'effort de pêche (nombre de jours en mer) des chaluts pélagiques et 5 % de l'effort de pêche des fileyeurs. Sinay est le prestataire en charge de la mise en œuvre de cette action.

Au total, du 01/04 au 15/04/2021, 48 marées ont été observées correspondant à 40 jours de mer (détail tableau ci-dessous). 4 captures accidentelles de cétacés ont été comptées par les observateurs.

Cet effort d'échantillonnage permet d'avoir des données représentatives qui seront ensuite analysées.

Détail des observations réalisées du 01/04 au 15/04/2021

Flottille observée*	Nombre de marées observées	Nombre de captures accidentelles observées
Engin dormant <15m côtier	22	
Engin dormant <15m mixte	18	
Engin dormant <15m <3 miles	3	
Engin trainant >=12m	1	4 dauphins communs
Engin trainant < 12m	4	
Total	48	

*Les flottilles ont des activités de pêche diverses selon la distance à la côte : dans les 3 milles, côtier, hauturier ou mixte. *Un engin dormant ou passif est un engin qui ne bouge pas en mer, comme le filet. Un engin trainant est un engin actif, trainé par un ou plusieurs bateaux de pêche dans la colonne d'eau ou sur le fond. L'engin observé est ici le chalut pélagique (chalut dans la colonne d'eau).

Depuis le 15 décembre 2020, c'est 481 jours de mer qui ont été observés lors de 333 marées.

Observation pour mieux comprendre les captures accidentelles de mammifères marins par les fileyeurs du golfe de Gascogne (OBSCAME)

La première phase pilote d'installation de caméras sur 5 navires d'OBSCAME, vise à déterminer la faisabilité technique de l'embarquement de tels systèmes. Elle permet également d'apprécier le type et la qualité des informations collectées, afin de pouvoir réaliser une évaluation scientifique et technique des possibilités d'apports de ces données en complément des autres sources de données disponibles (programme d'observateurs embarqués par exemple). Les cinq navires sont équipés de caméra. La deuxième phase du projet vise à étendre le test à 15 navires supplémentaires. Cette phase est en cours de montage.

Programme de survol aérien de la mégafaune marine (SAMM II)

L'observatoire Pelagis a mené des observations aériennes pour estimer l'abondance et l'aire de distribution de la population de dauphins communs pendant la période hivernale.

Les observations ont eu lieu du 11/01/2021 au 25/03/2021 couvrant l'ensemble des transects sur la carte ci-contre. C'est au total la réalisation de 208 h de vol en 70 jours sur 25 000 km.

Les transects surlignés en gris sont ceux couverts avec acquisition d'images numériques (Stormm) en plus de l'observation visuelle classique (12 observateurs). Cette acquisition permet une meilleure identification des espèces visualisées.

8 170 individus de mammifères marins ont pu être observés correspondant à 11 espèces différentes. 33 animaux morts ont également été comptabilisés.

D'ici la fin de l'année, les données de vols collectées vont être analysées : dans un premier temps, pour évaluer l'aire de distribution, puis pour estimer l'abondance des populations. Les résultats seront comparés à la campagne de survol 2011-2012 (Samm I), permettant d'apprécier l'évolution de la population de dauphin commun dans le Golfe de Gascogne.

Plan d'échantillonnage de SAMM2



Suivi des mesures préventives et de contrôle

Équipement des chalutiers pélagiques et démersaux en paire de dispositifs de dissuasion acoustique, appelés pingers

Pour la façade Nord Atlantique Manche ouest : 58 navires chalutiers pélagiques immatriculés dans le ressort de la DIRM NAMO (toutes longueurs confondues) sont recensés comme soumis à équipement conformément à l'AM du 27/11/2020. 58 navires sont d'ores et déjà équipés de ces dispositifs.

Pour la façade Sud Atlantique : 9 chalutiers pélagiques sont actifs et équipés de pinger. 3 autres navires devraient être équipés d'ici l'été avant leur reprise d'activité.

Les navires ayant une activité pélagique sur cette période sont tous équipés de pingers. Les commandes en cours ou en attente de livraison concernent des navires qui pratiquent l'activité pélagique plus tardivement dans l'année.

Synthèse de l'activité des flottilles de pêche

Chalutiers pélagiques

L'activité au chalut pélagique concerne 6 à 9 paires (chalut en bœuf de plus de 12 mètres) et un seul navire au chalut simple. Au global, l'activité de cette flottille reste toujours en retrait par rapport à 2019 et 2020. Les rendements et les prix sont bas et certains navires alternent avec du chalut de fond.

Fileyeurs

La quasi-totalité des navires hauturiers à merlu (franco-espagnols) ont rejoint la Mer Celtique (sauf 2 unités restée en zone VIII). La campagne de sole s'est achevée pour la majorité des navires ce qui a entraîné une interruption d'activité pour certains d'entre eux. Comme chaque année, à cette période, l'activité est plus diversifiée (baudroies, merlus, rougets, araignées...) et certains navires arment sur d'autres engins (lignes, palangres, casiers...).

Avancées des projets scientifiques

Projets Licado et Dolphinfree

Les projets Licado et Dolphinfree permettent d'expérimenter des systèmes de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur les chaluts pélagiques et les fileyeurs. Notamment ils visent à augmenter l'efficacité des pingers.

Les expérimentations de réflecteurs sur les filets ainsi que celles de pingers sur les deux métiers (chalutiers pélagiques et fileyeurs) se poursuivent. Les observateurs sur ces programmes embarqueront jusqu'à la fin du mois d'avril.

Projet Balphin

Le projet permet de suivre des carcasses de dauphins communs capturés accidentellement au moyen de marques et capteurs enregistreurs permettant de collecter la profondeur, la température, voire la lumière et d'estimer la trace de la dérive. Sept sondes sont posées à ce jour, de deux modèles différents, dont trois sur cette quinzaine. Des premiers transferts d'informations ont pu être effectués à partir de deux sondes. Les transferts de données sont toujours en cours.

Projet CetAMBICion

Ce projet, financé par l'Union européenne pour faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, vise à proposer une stratégie coordonnée d'évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 14 partenaires originaires de France, Espagne et Portugal : ministères, organismes publics de recherche et de conservation, professionnels et ONG. La DPMA rejoint actuellement le projet en tant que partenaire aux côtés de la DEB. Le projet durera 2 ans (2021-2022). Les partenaires du projet se sont réunis le 26 mars 2021. Les modalités de contribution de collaborateurs sont en cours de définition.

AIDE A LA LECTURE DES CHIFFRES

Les données de suivi sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentelles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.



Si vous découvrez un mammifère marin (cétacé ou phoque) échoué sur la plage, vivant ou mort, appelez l'observatoire Pelagis :
05 46 44 99 10
(7 jours/7)

2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances du plan d'action est l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer³ et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.



³ <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

3. Les données déclaratives des captures accidentelles

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche français depuis le 1^{er} janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide⁴ d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, en prenant en compte le temps de validation des données par les différents acteurs. Un bulletin d'information final sera publié pour communiquer un bilan consolidé de toutes les actions entreprises lors de cet hiver 2020-2021.

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*